

TRAVAUX DE DIVERSIFICATION DE LA GRAVIÈRE DE FLEURVILLE COMPTE-RENDU



Commune de Fleurville (71)

Février 2026



Fédération de Saône-et-Loire pour la
Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

123 rue de Barbentane, 71000 MACON
www.peche-saone-et-loire.fr

Contexte général

La gravière de Fleurville est un vaste plan d'eau de 19 ha, implanté en rive droite de la Saône sur la commune de Fleurville (71).

Connecté de manière permanente à la Saône, ce plan d'eau artificiel est considéré comme une annexe très intéressante pour la faune aquatique. Toutefois, les fonds, relativement homogènes, nécessitaient une diversification afin de favoriser le développement de la biodiversité.

Pour pouvoir proposer des mesures de diversification des habitats et ainsi optimiser ses fonctionnalités pour la faune aquatique, une étude a été lancée en 2022 par la Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour analyser ses caractéristiques (bathymétrie de la gravière, de la végétation aquatique et de berge et un relevé des abris piscicoles existants, inventaires faune et flore...). Cette étude a conclu à la nécessité de mettre en œuvre des travaux de diversification des habitats au sein de la gravière.

Les travaux ont été réalisés sur la période 2023/2025 par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône-&-Doubs.



Description des travaux réalisés

Création d'une zone humide

Une zone humide de 2 000 m² a été créée au nord du plan d'eau. Ces espaces étant favorables pour la reproduction des batraciens, de certains oiseaux et même d'espèces piscicoles. 3 000 mètres cubes de terre ont ainsi été décaissés au nord du plan d'eau pour créer l'espace adéquat.



Photographie 1 et 2 : zone humide créée au bord de la gravière

Création d'une zone de haut fond

La terre issue du terrassement pour la zone humide a été réutilisée sur place en étant remise à l'eau pour créer un bas-fond et une profondeur plus progressive. Le tout, sur une bande de 120 mètres sur cette même berge nord.

La création de cette zone de haut-fond dans la gravière a permis de former une vaste zone de hauteur d'eau limitée (1 m à 1.5 m environ). Cet aménagement devrait permettre le développement sur l'ensemble de sa surface de formations végétales aquatiques immergées, qui constituent des abris d'intérêt piscicole fort.

Ces zones peu profondes sont également propices à la reproduction du sandre.



Photographie 3 : sur la zone de haut fond créée à l'automne 2024, des nids de sandre ont été observés dès le printemps 2025

Immersion de pavés issus de berges de Saône

Dans le cadre des travaux de réaménagement des berges de Saône, une partie des perrés ont été démantelés. Les pavés issus de ces perrés étaient ainsi disponibles pour les travaux de diversification de la gravière. Ils ont été disposés dans des gabions qui ont été immergés dans des zones de faibles hauteurs d'eau. Cette superposition de pavés va permettre de créer des petits interstices qui pourront servir de cache/nurserie à la petite faune piscicole.

Immersion d'arbres

Afin de créer des abris pour la faune piscicole, des arbres ont été immergés dans la gravière. Ces arbres pourront notamment servir d'abris à de nombreuses espèces de poissons fréquentant la gravière.

Plusieurs types d'aménagements ont été réalisés :

- Une trentaine de grands peupliers italiens ont été abattus puis immergés et fixés en berge, côté nord.
- Une cinquantaine d'arbres issus des travaux d'aménagement écologique de la berge nord ont été immergés dans la gravière. Ils ont été lestés avec des blocs en béton afin d'assurer leur immersion. Des blocs rocheux ou des parpaings en béton pleins fixés avec des cordes ou des câbles métalliques ont ainsi été utilisés.
- Dix arbres ont aussi mis à l'eau en différents points du plan d'eau, en étant simplement couchés et maintenus par des pieux.

Les travaux ne se sont pas seulement concentrés sur la face nord du plan d'eau. Les ruisseaux, au nord, mais aussi au sud du plan d'eau ont été entretenus sur 1,5 km pour en retirer la végétation qui pourrait obstruer les cours d'eau. Ce sont ces arbres retirés qui ont été réutilisés pour être mis à l'eau.

De nouveaux arbres ont également été plantés : des saules blancs, des aulnes ou encore des peupliers



Photographie 4 : arbres qui ont été immergés au fond de la gravière



Photographies 5 et 6 : arbres immergés en bordure de la gravière

Bilan financier

Le montant total de l'opération s'élève à 122 402.8 €, financés à hauteur de 68.9 % par l'Agence de l'eau RMC, de 7.6 % par le Département de Saône-et-Loire, de 8,1 % par la Communauté de communes Mâconnais Tournugeois, de 9% par la Fédération nationale pour la pêche en France, de 6 % par la Fédération de pêche de Saône-et-Loire et de 0.7 % par l'EPTB Saône-&-Doubs.